

[REDACTED]

Montréal, le 26 juin 2019

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 21 juin 2019

---

[REDACTED],

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 21 juin 2019, visant à obtenir la somme des dépenses de notre société en placement publicitaire, par publication (Google, Facebook, Journal de Montréal, Le Devoir, etc.) pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Nous donnons suite à votre demande d'accès en vous référant à notre site internet et à sa section « Divulgence de renseignements » (dépenses de la SODEC/contrats de publicité et promotion), qui détaille les dépenses publicitaires par publication et par année. Le lien est le suivant :

<https://sodec.gouv.qc.ca/libraries/uploads/sodec/diffusion-info/mind/mind.html#>

Conformément à l'article 51 de la loi, nous vous informons que vous pouvez vous prévaloir des recours prévus à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès* (articles 135 et suivants) pour demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision de notre Société, et ce dans les trente (30) jours de notre décision. L'adresse de la Commission d'accès à l'information est indiquée dans l'avis de recours joint à la présente.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information

[REDACTED]

Sophie Lizé

p. j. (1) Avis de recours

ORIGINAL SIGNÉ